



Absence de devis, travaux réalisés, facture exorbitante

Par **devis**, le **19/07/2008** à **12:01**

je suis propriétaire d'une maison en province que je loue. J'ai demandé à mon père de contacter une entreprise de travaux pour procéder à la réfection d'un mur extérieur de la propriété. Mon père a demandé un devis. L'entreprise a fait valoir qu'elle ne pouvait pas procéder à une estimation mais qu'elle pouvait réaliser ces travaux. Après quelques mois sans nouvelles de l'entreprise, mon père l'a à nouveau contactée pour lui demander un devis et de réaliser les travaux. L'entreprise l'a appelé quelques semaines plus tard pour lui annoncer que les travaux étaient réalisés et qu'elle m'envoyait la facture. Le montant de la facture est exorbitant. Puis-je la contester notamment du fait de l'absence de devis ? De plus, la facture fait état d'une TVA à 5.5 alors que je ne vis pas dans cette maison, ne devrait-elle pas être à 19.6 ?

Par **jeetendra**, le **19/07/2008** à **13:06**

bonjour, pour tout travaux immobiliers supérieurs à 150 euros le devis est obligatoire de la part de l'artisan, vous pouvez les embêter en leur disant que les travaux n'ont pas été effectués conformément à vos souhaits et qu'une baisse de leur facture est nécessaire, en plus le coût est exorbitant par rapport à un devis obtenu auprès d'un autre prestataire, comme ils n'ont pas fourni de devis comment vont t'ils faire pour justifier à posteriori à moins d'être malhonnête, cordialement